

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille dix-sept, le onze septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 sous la Présidence de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire

Présents : Patrick MOLLARD, Bernard ANSELMINO, Martine KOHLY, Jérôme BAUDIN, Gilbert EYMIN, Véronique DESROZES, Marc ROSSET, Béatrice DEQUIDT, Georges ZANARDI, Mathias CAUTERMAN, Cécile LAFORET, Fabienne LEBE, Jean-Luc MOLLARD, Philippe CHAUVEL, Carine PICCEU, André TAVEL-BESSON, Carin THEYS, Hubert SALINAS

Pouvoirs : Marie-France MONTMAYEUR, pouvoir à Patrick MOLLARD
Virginie LAGARDE, pouvoir à Carine PICCEU
Karine SANCHEZ-BEAUFILS, pouvoir à Béatrice DEQUIDT
Olivier LAVARENNE, pouvoir à Georges ZANARDI
Louis ROUSSET, pouvoir à Carin THEYS
Guillaume REY, pouvoir à Bernard ANSELMINO
Monique LAARMAN, pouvoir à Martine KOHLY

Absente : Patricia HERNANDEZ

Approbation du compte-rendu du 24 juillet 2017

Fabienne LEBE, Carin THEYS, Jean-Luc MOLLARD, Hubert SALINAS, Louis ROUSSET et Philippe CHAUVEL votent contre l'adoption du compte rendu du 24 juillet 2017.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Bernard ANSELMINO est désigné pour assurer le secrétariat de la séance.

Conseil de quartier : Montouvrard

Monsieur le Maire accueille Madame et Monsieur CHAVANNE.

A la demande de Monsieur Bernard ANSELMINO, Monsieur CHAVANNE fait le compte-rendu de la dernière réunion avec les habitants de Montouvrard et expose les problèmes rencontrés.

Le hameau se sentait un peu délaissé car rien n'avait bougé depuis la dernière réunion, mais tout s'est débloqué dernièrement.

Remerciements :

- le travail du bassin est en phase d'inauguration.
- la place a été dés herbée.
- la route de Clarabout n'est plus dangereuse.

Doléances :

- le regard sur la place n'est pas fixé.
- les containers de tri sélectif ne sont pas au bon endroit, ils prennent beaucoup de place et sont moches !
- prévoir le nettoyage de la zone endommagée par les grumiers et la remise en état du sentier de promenade.

Réponse concernant les containers : il ne faut pas les supprimer car ils sont utiles et écologiques. Il faudrait les déplacer dans un endroit facile d'accès au camion pour faire la collecte.

Fin du compte-rendu

Monsieur le Maire remercie Madame et Monsieur CHAVANNE pour leur intervention. Il rappelle qu'il est difficile de répondre favorablement à toutes les demandes (baisse des subventions et manque de personnel) et propose de se revoir fin octobre pour régler les problèmes urgents.

Rentrée scolaire 2017/2018

Madame Béatrice DEQUIDT, Conseillère Municipale indique qu'accompagnée de Monsieur Patrick MOLLARD et de Madame Martine KOHLY, adjoints au Maire, elle était présente dans les écoles le matin de la rentrée scolaire.

Malgré une suppression de classe à l'école maternelle la rentrée s'est déroulée dans d'excellentes conditions.

Elle précise, en conclusion, que la commune d'Allevard accueille dans tous ses établissements scolaires 1090 élèves pour cette rentrée (1135 élèves avaient été accueillis l'année scolaire précédente).

Elle demande aux élus d'être vigilants compte tenu du risque d'une fermeture de classe à l'école élémentaire l'année prochaine.

Sécurité : actualités

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire fait le point en matière de sécurité :

- Le samedi 19 août 2017, tentative de vol dans le local des maîtres-nageurs sauveteurs à la piscine municipale ; la porte d'entrée du local a été détruite. Le Local a été fouillé. Aucun objet dérobé. Plainte déposée à la gendarmerie d'Allevard.
- Le samedi 19 août 2017, dégradations importantes des barrières en bois bordant le nouveau skate-park sis sur les berges du bassin du Flumet. Préjudice communal important. Plainte déposée à la gendarmerie d'Allevard.
- Le jeudi 24 août 2017, 4 panneaux de signalisation routière implantés sur la route de la Retourdière sont arrachés de leurs emplacements et jetés au sol. Plainte déposée à la gendarmerie d'Allevard.
- Le dimanche 27 août 2017 sur l'avenue de Savoie, une épave automobile FORD abandonnée sur la voie publique (propriétaire inconnu) prend feu. Lors de cet incendie un local communal situé à proximité est sérieusement endommagé. Le préjudice communal est important. Plainte déposée à la gendarmerie d'Allevard.

Conseil Communautaire : actualités

Pas de point d'actualité.

Délibération n° 126/2017 – ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Alleverd, rappelle que lors de la séance du 24 juillet le conseil municipal :

- a pris note de la décision de Madame Marie-France MONTMAYEUR, pour des raisons personnelles, de se libérer de sa fonction d'Adjointe chargée des écoles et de la jeunesse ;
- a procédé à l'élection de Madame Béatrice DEQUIDT en tant qu'Adjointe au Maire chargée de la délégation suivante : Ecoles, jeunesse et action sociale.

Il indique que cette délibération ayant été prise antérieurement à la décision du Préfet validant la démission de Marie-France MONTMAYEUR, elle doit être annulée et une nouvelle délibération doit être votée

Le Conseil Municipal annule la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juillet 2017 et procède à l'élection.

Une seule candidature : Béatrice DEQUIDT

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	25
A DEDUIRE : bulletins blancs.....	7
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....	18
Majorité absolue.....	13

A obtenu Béatrice DEQUIDT..... 18

Madame Béatrice DEQUIDT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Adjointe et a été immédiatement installée.

Délibération n° 127/2017 – REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS, LES ASSOCIATIONS : MODIFICATION

Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014

Caisse des Ecoles

- ELIT Madame Béatrice DEQUIDT, représentant, en remplacement de Madame Marie-France MONTMAYEUR

Vote : unanimité

AFFAIRES FINANCIERES

Délibération n° 128/2017 – <u>DECISION MODIFICATIVE N° 3</u>	Rapporteur : Jérôme BAUDIN
---	-----------------------------------

Sur proposition de Monsieur Jérôme BAUDIN, Adjoint au Maire chargé des Finances, le Conseil Municipal rappelle que le budget primitif 2017 a été adopté avec un excédent en section de fonctionnement pour un montant de 749 663,67 euros.

Il adopte la décision modificative n° 3

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 023 023 0 (ordre)		131 739,05	
D I 20 2051 0200 0		4 765,08	
D I 21 2181 0200 0 /20	86 466,85		rajout de crédit
D I 21 2183 0200 0 /032	1 650,00		pc bernadette
D I 21 2183 72 2 /72	264,00		serveur pour connexion ipad
D I 23 2315 0400 8 /04	10 000,00		divers
D I 23 2315 20 0 /20	15 000,00		mise en conformité bâtiment
D I 23 2315 60 3 /60	5 996,33		controle accès pleiade
D I 23 2315 BUDG 0	17 126,95		rajout de crédit
D I 27 275 0100 94 /108	1 210,00		caution commerce éphémère
R I 021 021 OPFI 0 (ordre)	131 739,05		
R I 27 275 0100 94 /108	1 210,00		caution commerce éphémère

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	137 714,13	
	Réductions	4 765,08	131 739,05
Recettes :	Ouvertures	132 949,05	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		131 739,05

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	4 765,08
Solde Réductions	136 504,13
Ouv. - Réd.	131 739,05

Il indique qu'avec l'adoption de la décision modificative le suréquilibre en section de fonctionnement s'élève dorénavant à la somme de 617 924,62 euros.

Vote : unanimité, moins une abstention (Hubert SALINAS)

Délibération n° 129/2017 – <u>LOCATION DU STUDIO SOUS LA SALLE HORS SACS AU COLLET</u>	Rapporteur : Jérôme BAUDIN
---	-----------------------------------

Monsieur Jérôme BAUDIN, Adjoint au Maire chargé des finances rappelle que dans le cadre du processus de communautarisation du SIVOM du Collet, qui a pris effet le 1^{er} mai 2017, la commune d'Alleverd a décidé de rester propriétaire du bâtiment Antoine Cros.

En conséquence, il est nécessaire de prendre en compte ce changement dans le cadre des baux à intervenir.

Le Conseil Municipal décide de louer à compter du 1^{er} mai 2017 le studio sous la salle hors sacs du bâtiment Antoine Cros à Monsieur Noël DAURIAC pour un montant de 250 € par mois indexé sur l'indice de référence des loyers (indice de départ : 3^{ème} trimestre 2017)

Il autorise Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir.

Vote : unanimité

Délibération n° 130/2017 – <u>AIRE DE CAMPING-CAR : TARIFS</u>	Rapporteur : Carine PICCEU
---	-----------------------------------

Madame Carine PICCEU, Conseillère Municipale indique que la commune d'Allevard a décidé de créer une aire de camping-car de 22 places place du David.

Cette aire sera opérationnelle dans les prochains jours.

Madame la conseillère municipale indique qu'une centrale de paiement sécurisée par carte bancaire sera mise en place sur la base des tarifs proposés ci-après :

Tarif par créneau de 24 h (tout compris)

8€ / 24 h en basse saison

10€ / 24 h en haute saison (Juillet / Août, 2 semaines de vacances scolaires de Noël et 5 semaines de vacances scolaires de février).

Tarifs dégressifs à compter du 7^{ème} jour (tout compris)

6€ / 24 h en basse saison

8€ / 24 h en haute saison (Juillet / Août, 2 semaines de vacances scolaires de Noël et 5 semaines de vacances scolaires de février).

Station de vidange seule

3€ la vidange, remplissage en eau propre et nettoyage de la cassette pour les camping-caristes de passage.

Le Conseil Municipal adopte les tarifs indiqués ci-dessus concernant l'aire de camping-car

Il décide de créer une régie de recettes et autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés à intervenir (création de la régie recettes et nomination du régisseur)

Vote : unanimité

Délibération n° 131/2017 – <u>PISCINE :</u> <u>VOL</u>	Rapporteur : Jérôme BAUDIN
---	-----------------------------------

Monsieur Jérôme BAUDIN, Adjoint au Maire chargé des finances rappelle qu'un cambriolage a été commis dans les locaux de la piscine municipale dans la nuit du 25 juillet au 26 juillet 2016 au cours duquel le contenu de la caisse enregistreuse a été volé. Un déficit de 449,30 euros a alors été constaté dans la caisse de la régie de recettes de la piscine.

Sur le plan réglementaire, la caissière en sa qualité de régisseur de recette est responsable de la caisse sur ses propres deniers.

C'est la raison pour laquelle, le régisseur sollicite la remise gracieuse de la somme laissée à sa charge.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose, compte tenu de la qualité du travail effectué, d'accorder au régisseur une remise gracieuse.

Le Conseil Municipal décide d'accorder au régisseur de recettes, suite au vol de 449,30 euros, une remise gracieuse.

Vote : unanimité

Délibération n° 132/2017 – <u>CENTRE DE REMISE EN FORME MEDICALISE :</u> <u>RETENUES DE GARANTIES</u>	Rapporteur : Gilbert EYMIN
--	-----------------------------------

Monsieur Gilbert EYMIN, Adjoint au Maire chargé des travaux indique que dans le cadre du marché de travaux « Création d'un centre de remise en forme médicalisé », des montants de retenues de garanties sont à rembourser aux entreprises.

Or, compte-tenu des litiges qui opposent la commune d'Alleverd à deux entreprises : SOCIETE ISEROISE DU BATIMENT (38760 VARCES ALLIERES ET RISSET) et SOCIETE BATIFRANCE (38440 ARTAS), Monsieur l'Adjoint au Maire propose de ne pas procéder à ces remboursements, compte-tenu de la procédure contentieuse en cours.

Le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au remboursement des retenues de garantie des entreprises ci-dessous désignées tant que les litiges ne seront pas soldés :

* STE ISEROISE DU BATIMENT : 6 786.79 € TTC

* STE BATIFRANCE : 2 561.30 € TTC

Vote : unanimité

Délibération n° 133/2017 – <u>CENTRE DE REMISE EN FORME MEDICALISE :</u> <u>RETENUES DE GARANTIES</u>	Rapporteur : Gilbert EYMIN
--	-----------------------------------

Monsieur Gilbert EYMIN, Adjoint au Maire chargé des travaux indique que dans le cadre du marché de travaux « Création d'un centre de remise en forme médicalisé », des montants de retenues de garanties sont à rembourser aux entreprises.

La dissolution d'une entreprise ne permet pas ce remboursement.

Aussi, le Conseil Municipal prend acte de la dissolution de l'entreprise JMB (38130 ECHIROLLES)

Il autorise la commune à ne pas verser la retenue de garantie qui s'élève à 215,03 € TTC

Vote : unanimité

<u>Délibération n° 134/2017 – TRAVAUX DE MISE EN SECURITE INCENDIE ET REAMENAGEMENT DES SANITAIRES DE LA CANTINE MUNICIPALE : RETENUES DE GARANTIES</u>	Rapporteur : Gilbert EYMIN
--	-----------------------------------

Monsieur Gilbert EYMIN, Adjoint au Maire chargé des travaux indique que dans le cadre du marché de travaux « travaux de mise en sécurité incendie et réaménagement des sanitaires de la cantine municipale », des montants de retenues de garanties sont à rembourser aux entreprises.

La dissolution de deux entreprises ne permet pas ce remboursement.

Aussi, le Conseil Municipal prend acte de la dissolution des entreprises IB ISERE 38 (38400 SAINT MARTIN D'HERES) et AXE ISOLATION (38120 ST EGREVE)

Il autorise la commune à ne pas verser les retenues de garanties qui s'élèvent à :

* IB ISERE 38 : 221.02 € TTC

* AXE ISOLATION : 231.42 € TTC

Vote : unanimité

<u>Délibération n° 135/2017 – ECOLE SAINT-HUGUES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE</u>	Rapporteur : Béatrice DEQUIDT
---	--------------------------------------

Sur proposition de Madame Béatrice DEQUIDT, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 897 euros à l'association OGEC afin de financer l'achat de manuel en lien avec les nouveaux programmes pour les classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.

Vote : unanimité

URBANISME - FONCIER

<u>Délibération n° 136/2017 – MAIRIE DE SAINT MAXIMIN : AVIS DE PROCEDURE DE REVISION DU P.L.U.</u>	Rapporteur : Patrick MOLLARD
--	-------------------------------------

Monsieur Patrick MOLLARD, Maire-Adjoint indique au Conseil Municipal que, par délibération du 30 juin 2017, le Conseil Municipal de Saint-Maximin a arrêté son projet de plan local d'urbanisme dans le cadre de la procédure de révision de son POS en PLU.

En tant que personne publique associée, et conformément aux articles L153-16, 17 et 18 du code de l'urbanisme, Monsieur le Maire de Saint-Maximin nous a transmis le projet arrêté afin d'obtenir notre avis.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de révision du PLU arrêté par la Mairie de Saint-Maximin.

Vote : unanimité

Délibération n° 137/2017 – <u>RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CAPTAGE DE SOURCE ET CONDUITE D'EAU ET RESERVOIR</u>	Rapporteur : Gilbert EYMIN
---	-----------------------------------

Sur proposition de Monsieur Gilbert EYMIN, Adjoint au Maire délégué à la Forêt, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Madame Simone BUTTARD le renouvellement de la concession d'occupation de terrain pour le passage d'une canalisation pour le captage d'une source et le passage d'une conduite d'eau et d'un réservoir en forêt communale.

La convention est rédigée sur les bases suivantes :

- Référence de la parcelle : parcelle forestière n° 1, référence cadastrale n° 192, 399 et 400 canton de Tilleray.
- Durée de la convention : 9 ans à compter du 1^{er} août 2017
- Redevance annuelle inchangée : 15 euros

Vote : unanimité

DIVERS

Délibération n° 138/2017 – <u>SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU BREDA :</u> <u>RAPPORT ANNUEL 2016</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
--	---------------------------------

Conformément aux articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel de l'assainissement 2016 du SABRE.

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 139/2017 – <u>PLEIADE :</u> <u>PROGRAMMATION DES SPECTACLES : SAISON 2017/2018</u>	Rapporteur : Cécile LAFORET
---	------------------------------------

Sur proposition de Madame Cécile LAFORET, Conseillère Municipale déléguée à la culture, le Conseil Municipal adopte le programme des spectacles à Pléiade pour la saison 2017/2018

Il fixe les tarifs d'entrée

Spectacle	Tarif plein	Tarif réduit	Tarif groupe scolaire	Tarif – 12 ans
Pourquoi ? Parce que !	22 €	18 €		
Le Tartuffe	12 €	8 €	8 €	
Conquest	18 €	15 €		12 €
Un lac	12 €	8 €		
Bobby Few	12 €	8 €		
Mirrorfield	8 €			

Tarif réduit :

- - 18 ans, étudiants – 26 ans, chômeurs, abonnés, famille nombreuse
- Associations, comité d'entreprise, CLSH, écoles, collèges, lycées : à partir de 10 personnes.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir comprenant les repas et nuitées suivant la convention collective des intermittents du spectacle.

Il autorise également Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'office du tourisme qui prévoit le remboursement à l'office de tourisme d'un euro par billet vendu.

Vote : unanimité

Délibération n° 140/2017 – <u>OURAGAN</u> <u>IRMA</u>	Rapporteur : Carine PICCEU
--	-----------------------------------

Sur proposition de Madame Carine PICCEU, Conseillère Municipale déléguée, le Conseil Municipal tient à témoigner, suite au passage de l'ouragan IRMA, sa solidarité aux habitants de Saint Barthélemy et de Saint Martin et à apporter son soutien à l'ensemble des élus de ces deux collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal décide d'organiser une collecte de don à l'accueil de la Mairie au bénéfice de la Croix Rouge Française « urgence caraïbes »

Vote : unanimité

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h

Fait à Allevard, le 12 septembre 2017
Le Maire
Philippe LANGENIEUX-VILLARD